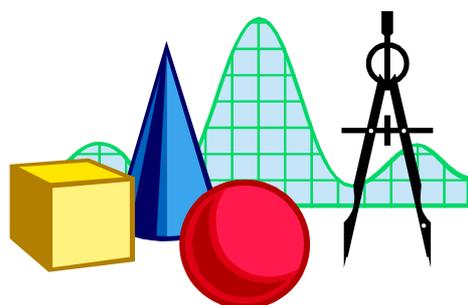


RAPPORT ANNUEL SUR LA
VERIFICATION DES COMPTES
DE
L'ASSOCIATION

Ecureuil Club
Languedoc Roussillon

EXERCICE CLOS LE 31-12-2024



Les vérificateurs aux comptes :
DALABERT Anne MERCADIER Claudie

PLAN DE TRAVAIL

Selon le règlement intérieur de l'E.C.L.R, les comptes de l'exercice clos au 31-12-2024, viennent d'être contrôlés par les deux vérificateurs dûment désignés par le Conseil d'Administration.

Cette mission s'est effectuée en 3 temps : le 29 Octobre 2024 (pour les comptes de janvier à juin 2024), le 16 décembre 2024 (pour les comptes de juillet à novembre 2024) et le 3 mars 2025 (pour le dernier mois de l'année 2024)

1^{ère} partie : Composition du Conseil d'Administration

2^{ème} partie : Vérification des comptabilités auxiliaires (les journaux des opérations des sections)

3^{ème} partie : Contrôle de la balance générale des comptes

4^{ème} partie : Préconisation

CONCLUSION

COMPOSITION CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'A.S. ECUREUIL CLUB LANGUEDOC ROUSSILLON DU 01/01/2024 au 31/12/24

CONSEIL D'ADMINISTRATION (22) Elu le 21/04/2022

LES MEMBRES DU BUREAU (12 au 01/01/24 et au 31/12/24) :

Bureau Exécutif (9) :

Président :	GRAMMATICO CHEVREUIL	Christian Mathieu	Démission de l'entreprise Elu pdt le 04/09/24 en remplacement de C. Grammatico
Vice-Président :	CHEVREUIL RENAULT HERNANDEZ	Mathieu Milène Karine	Elu pdt le 04/09/24 Elue vice-pdte le 04/09/24 en remplacement de M. Chevreuil Nommée représentante du CSE. Déjà au Bureau.
Secrétaire :	BORTOLI	J-Bernard	Elu secrétaire le 04/09/24. Poste vacant précédemment
Secrétaires Adj. :	DUTTO GARRIC	Daniel Myriam	
Techn. Inform.	BROUSSE	Gérard	
Trésorière :	DELIGARDE	Véronique	
Trésorière Adj. :	HALLU GOMEZ	Karine Claudine	Démission de l'entreprise Elue trésorière adj. le 05/03/24, anciennement autre mb du CA

Autres Membres du Bureau (3) :

IZARD	Jean-Pierre
STREtenowich	Pierre
FABRE	David
RENAULT	Milène

Elue vice-pdte le 04/09/24

**LES RESPONSABLES DE 13 SECTIONS : (11 pour 13 sections dont 7 hors Bureau au 01/01/24)
 (12 pour 13 sections dont 7 hors Bureau au 31/12/24)**

COURSE A PIED	CHEVREUIL	Mathieu	
CYCLISME / VTT :	CHEVREUIL	Mathieu	
FOOTBALL :	EL KHMISSE	Mohamed	Elu pdt section foot le 05/03/24 poste vacant depuis 25/10/23
GOLF :	NUGUES	Alain	
KARTING :	BORTOLI	J-Bernard	
PETANQUE :	FABRE	David	
SPORTS DECOUVERTE:	STREtenowich	Pierre	
RANDONNEE :	REMEZY DURANT-ROCHARD	Geneviève Véronique	Démission du poste de pdte section Elue Pdte de section le 19/11/24
SKI:	MARTINEZ	Martial	
TENNIS / PADEL :	BATHELIER	Jérôme	
TENNIS DE TABLE :	CARRE	Jérôme	
VOILE (Chgt de nom) :	POTART	Laurent	Démission du poste de pdt section
SPORTS NAUTIQUES :	FIGUEIRA-FERRAZ	Virginie	Elue pdte section le 04/06/24 en remplct de L. Potard
JOURNEES DU SPORT	GRAMMATICO RENAULT	Christian Milène	Démission de l'entreprise Elue pdte le 04/09/24 en remplacement de C. Grammatico

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : (3 au 01/01/24 et au 31/12/24)

STREtenowich	Béatrice
BERTOLINI	Béatrice
GOMEZ	Claudine
CAREMOLI	Isabelle

Elue au Bureau trésorière adj le 05/03/24
Nommée représentante du CSE

Relais Retraités: Secrétariat ECLR

Au 1^{er} janvier 2024 - **LE BUREAU COMPTE 12 MEMBRES**
 - **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE 22 MEMBRES** (dont 12 au Bureau)
 et comprend 13 sections sportives

AU 31 déc 2024 : - **LE BUREAU COMPTE 12 MEMBRES :**
 12 - 2 sortants : C. GRAMMATICO, K. HALLU + 2 entrants : JB. BORTOLI, C. GOMEZ
 (M. Chevreuil et M. Renault élus Pdt et vice pdte faisaient déjà partie du Bureau)

- **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE 22 MEMBRES** (dont 12 au Bureau et 10 hors Bureau) :
 22 - 4 sortants : G. REMEZY, L. POTARD, C. GRAMMATICO, K. HALLU
 + 4 entrants : M. EL KHMISSE, V. DURANT-ROCHARD, V. FIGUEIRA-FERRAZ, I. CAREMOLI
 (JB Bortoli élu secrétaire, C. Gomez très. adjt, K. Hernandez nommée représ. du CSE faisaient déjà parti du CA.)
 Il comprend 13 sections sportives.

Rapport des Vérificateurs des comptes de l'ECLR au 31/12/2024

2^{ème} PARTIE : VERIFICATION DES COMPTABILITES AUXILIAIRES (JOURNAL DES SECTIONS)

Le travail de vérification des comptes a pu être détaillé par le fait de l'établissement préalable de :

- la balance des comptes
- la balance analytique
- le grand livre analytique suite aux relevés collectés par la trésorerie de l'ECLR.

Le solde des sections a été remis à 0 au 31/12/2024 (excepté la section SKI, la section JDS et la section TENNIS PADEL)

Il n'y a eu aucune opération pour la section : SPORTS DECOUVERTE

Rapport sur la vérification des justificatifs par sections :

Nous avons fini la vérification des comptes le 03 mars 2025 à la réception des derniers éléments envoyés par les sections.

Nous notons que **certaines sections n'ont pas fourni de manière régulière les relevés de compte avec leurs justificatifs.**

Nous avons constaté des documents manquants qui ont été fournis à la demande.

Nous nous sommes posé des questions concernant certains points et nous avons donc des recommandations :

Les responsables et trésoriers de chaque section doivent s'imaginer contrôler leur activité en tant que personne étrangère et donc faire en sorte que tous les mouvements constatés sur le compte soient justifiés par des pièces correspondantes.

Par exemple : lors d'un dépôt de chèque : le bordereau de remise de chèque concordant doit être annexé comme justificatif et ce au fil de l'eau pour simplifier le travail des vérificateurs.

1. Merci de fournir les relevés de compte **mensuellement avec leurs justificatifs**
2. Les factures sont à libeller impérativement au nom de l'ECLR + Sections
3. **Penser à signer les demandes de déblocage** pour activité ou challenge
4. Indiquer sur les factures ou tickets de caisse : réglée lepar chèque n°..... ou par virement - Facture datée et comportant le nom de la section.
5. Il est préférable d'avoir les factures originales plutôt que les photocopies (sont parfois illisibles) dans les classeurs de vérification.
6. **Si absence de justificatifs (perte), il convient d'attester de l'opération et la signer (par la personne possédant la signature au sein de la section).**
7. Utiliser le document « Remboursement de frais REUNION ECLR de l'année en cours pour les frais de déplacement réunions et le document « Remboursement de frais CHALLENGE ECLR de l'année en cours pour les frais de déplacement challenges (pas de prise en charge lors des activités).
8. **Penser à joindre :**
 - pour les activités : une copie de la note de lancement avec tarifs de la sortie
 - pour les challenges : une copie de la note de lancement avec tarifs de la sortie + copie plaquette BPCE (page inscription avec montant).
Il est **obligatoire** d'avoir un document émanant de l'organisateur du challenge ou de l'établissement afin de pouvoir justifier des dépenses engagées pour le challenge.

3^{ème} PARTIE : CONTROLE DE LA BALANCE GENERALE DES COMPTES**A. COMPTES DE BILAN :****ASSOCIATION SPORTIVE
ECUREUIL CLUB LANGUEDOC ROUSSILLON****BILAN 2024**

EMPLOIS		RESSOURCES	
		Report à nouveau	29 024
		RESULTAT DE L'EXERCICE	2 185
Stock Equipement	4 565	Charges à payer	0
Charges constatées d'avance	17 271	Produits constatés d'avance	18 425
Produits à recevoir	0		
Valeurs Disponibles	27 798		
Compte de dépôt ECLR	16 736		
Compte de dépôt des Sections	10 211		
Livret A	81		
Livret B	570		
Parts Sociales	200	Dettes diverses	0
TOTAL GENERAL	49 634	TOTAL GENERAL	49 634

Classe 1 :

Report à nouveau (Solde créditeur)	29.023,95 Euros
Résultat comptable 2024	+ <u>2.185,57 Euros</u>
Situation nette positive	31.209,52 Euros

Classe 3 :**-Compte 35500001 Stock - Vêtements :**

- les équipements non encore vendus (Vestes et chemises) 3.190,00 Euros

-Compte 35500002 Stock - Sacs :

- les équipements non encore vendus (Sacs) 1.375,00 Euros

Rapport des Vérificateurs des comptes de l'ECLR au 31/12/2024

Classe 5 :

Sections	Solde au 31-12-2024
PARTS SOCIALES	200,00
LIVRET A	81,57
LIVRET B	570,21
ECLR	16.735,74
SKI	4.884,23
J.D.S.	3.452,15
TENNIS PADEL	1.874,85
	27.798,75

Les soldes en banque au 31-12-2024 sont égaux aux soldes comptables.

B. COMPTES DE RESULTAT

**ASSOCIATION SPORTIVE
ECUREUIL CLUB LANGUEDOC ROUSSILLON
RESULTAT ANALYTIQUE 2024**

CHARGES NETTES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
JDS	25 214,69	SUBVENTION COMITE	75 000,00
ECLR	13 320,36	PRODUITS FINANCIERS	8,66
SKI	8 523,67	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
CYCLISME / VTT	7 735,35	PROVISIONS POUR R&C	-
TENNIS PADEL	3 736,15		
GOLF	3 483,20		
PETANQUE	3 436,36		
RANDO	3 313,83		
FOOTBALL / FUTSAL	2 048,80		
COURSE/MARATHON	1 405,05		
KARTING	600,83		
SPORTS NAUTIQUES	4,80		
SPORTS DECOUVERTE	-		
TENNIS DE TABLE	-		
TOTAL CHARGES NETTES	72 823,09	TOTAL PRODUITS NETS	75 008,66
BENEFICE	+ 2 185,57		
TOTAL GENERAL	75 008,66	TOTAL GENERAL	75 008,66

Le résultat comptable 2024 représente donc un BENEFICE de + 2.185,57 €.

4^{ème} PARTIE : PRECONISATIONS

Pour toutes les sections il est impératif de rappeler que : SUR LE FORMALISME

- **Il est obligatoire de fournir, dès réception, le relevé de compte mensuel au trésorier de l'ECLR**
- **Chaque demande de déblocage de fonds doit être dûment complétée, signée et adressée par mail à l'adresse : treso.eclr@outlook.com**
- **Il est nécessaire d'affecter à chaque facture l'objet et le détail de la sortie concernée.**
- **Il est obligatoire de fournir la fiche d'activité de la sortie lors de la production des justificatifs correspondants ;**
- **Il convient d'établir le détail et le motif des dépôts de chèques des adhérents et des participants ;**
- **Les règlements des participations aux activités et aux challenges doivent transiter par le compte de la section concernée : soit par chèque, soit par virement, en indiquant nom et numéro de la sortie mentionnés sur les notes des sorties ; pour les virements noter les informations dans le libellé lisible par l'ECLR ; toute participation à une activité ou un challenge doit être réglée au préalable selon un montant diffusé dans la note de lancement.**
- **Les opérations en espèces sont interdites.**
- **Les opérations de cartes bleues personnelles ne sont pas recommandées.** En cas d'utilisation exceptionnelle de cette dernière, la rétrocession de l'opération devra faire l'objet d'un remboursement. Fournir justificatif du ticket CB d'origine + justificatif facture.
- **Les participations des adhérents aux challenges et aux activités doivent être comptabilisées de manière séparée. Les inscriptions aux challenges ne doivent pas être réglées tant que le participant n'a pas lui-même envoyé son règlement**
- **Il est nécessaire d'établir un inventaire du matériel des sections**
- **Pour le matériel ayant fait l'objet d'une demande d'équipement au prévisionnel, il est demandé de ne pas régler ce matériel avec le compte de sa section mais de faire une demande de règlement à l' ECLR. Dans ce cas, les participations des adhérents sont également versées sur le compte de l'ECLR.**
- **Les participants aux réunions doivent se faire rembourser les frais de remboursement sur les déplacements aux réunions.**
- **Pour les locations de véhicules (activité ou challenge) les frais d'autoroute et plein d'essence retour, ne pas utiliser Michelin, mais remboursement sur justificatif frais réel. Le document de demande de remboursement de frais devra être adapté dans ce sens.**
- **IMPORTANT : En cas de paiement par virement, il est impératif de préciser dans le virement le nom de l'adhérent, le détail du virement dans le libellé et également le motif de l'opération lors de l'exécution de virement. Sinon il convient de fournir un justificatif du virement**
- **Il serait judicieux de transférer la somme détenue sur le livret B (570,21 €) vers le livret A, le Livret B ayant un taux de rendement très faible et étant fiscalisé contrairement au Livret A.**

CONCLUSION

Nous constatons un bon fonctionnement de l'Association sportive ECLR dû à la production des relevés et justificatifs et nous en félicitons donc l'ensemble des sections. Nous vous demandons de continuer dans ce sens.

Toutefois, nous attirons votre attention afin de veiller à ce que le formalisme soit respecté. Il est vraiment nécessaire qu'il le soit pour un gain de temps pour tous les interlocuteurs.

Les sections doivent avoir à l'esprit lors de l'envoi des relevés, la lisibilité et la transparence la plus totale afin de faciliter le travail de la comptabilité et de la vérification et que les envois soient faits de manière la plus régulière possible.

En ce qui concerne l'utilisation des fonds nous pouvons remarquer qu'aucun élément troublant ne vient ternir la comptabilité des sections.

L'ouverture de cartes bancaires a été autorisée sur les comptes des sections qui en font la demande.

Nous préconisons qu'une formalisation soit effectuée lors d'un changement de responsable de section de la manière suivante :

- qu'un arrêté des comptes de la section soit établi et formalisé
- que la situation et le solde du compte soient agréés par l'ancien et le nouveau responsable de section.
- que tous moyens de paiement (chèquiers, cartes bancaires, etc..) soient restitués à l'ECLR

Nous préconisons à l'ECLR de clôturer les comptes bancaires des sections inactives.

Nous approuvons les comptes pour l'exercice 2024 qui traduit l'image fidèle et sincère de l'activité de l'ECLR et des sections, en rappelant néanmoins les préconisations affichées précédemment pour le bon établissement de ceux-ci et en invitant le bureau de l'ECLR à développer les points de réflexion que nous avons soulevé.

Nous soulignons le travail réalisé par le pôle trésorerie / comptabilité de l'ECLR et la tenue parfaite de la comptabilité qui a permis de pouvoir effectuer un contrôle sur la totalité des sections, grâce au travail de Claudine GOMEZ et de Véronique DELIGARDE.

Nous notons également la contribution apportée par Sophie CHAPERON pour son aide logistique au circuit comptable. Sophie ne fait pas partie du Conseil d'Administration : elle a été mise à disposition par le CSE 2 jours par semaine pour aider au Secrétariat.

Comme chaque année nous rappelons que la comptabilité d'une association ne doit certes pas se résumer qu'à une comptabilité d'encaissement et de décaissement, mais que la crédibilité de L'ECLR vis-à-vis du CSE doit passer par :

- une rigueur irréprochable dans la tenue de sa comptabilité,
- une lisibilité et une transparence dans l'affectation et l'utilisation des budgets,
- un pôle comptable / trésorerie référent vis à vis du bureau de l'ECLR, du Conseil d'Administration et du CSE.

Fait à Montpellier le 4 mars 2025

Les vérificateurs aux comptes

Anne DALABERT

Claudie MERCADIER